

# Charte pour une « école sans fumée »

## Quelques mots d'explication sur la méthode de construction et la logique de la charte

### **A. Comparaison de deux chartes existantes :**

#### *Charte « Radix » (Promotion de la santé, Suisse)*

Sa force : propose une « philosophie » qui pose un cadre cohérent dans lequel situer la charte.

Sa limite : les critères, définis en terme d'objectifs/ d'états à atteindre semblent trop restrictifs et peu enclins à favoriser un processus dynamique.

#### *Charte « Objectif Ecole sans tabac » (Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires d'Indre et Loire et Association Paris Sans Tabac):*

Sa force : les items de la charte sont exprimés en terme de processus dynamisants et des pistes sont fournies pour mettre en place ces objectifs.

Sa limite : la charte est moins explicite sur les résultats visibles témoignent de l'organisation et de l'installation d'un environnement sans tabac.

### **B. Rédaction d'une seule charte**

*à partir des complémentarités relevées dans ces deux exemples, en tenant compte de la fonction que l'on veut attribuer à cette charte dans le contexte de la CfWB en l'an 2006.*

1. La charte est un outil qui exploite l'interdiction de fumer dans les écoles pour soutenir un projet santé dans l'établissement.
2. La mise en place de l'interdiction de fumer est une occasion pour parler de santé au sens large
3. La charte ne vise pas que le tabac. L'appellation « école sans fumée » permet d'inclure d'autres consommations (cannabis). Cependant, cette appellation recèle deux pièges. Le premier est d'être étendue à la prévention contre l'ensemble des pollutions atmosphériques ; le deuxième est d'oblitérer les autres facettes de la prévention du tabagisme (par exemples le dépôt de mégots).
4. La charte ne doit pas enfermer les acteurs scolaires dans un carcan contraignant. Cette volonté se concrétise dans un processus par étapes, chaque étape pouvant faire l'objet d'une labellisation. Elle se concrétise aussi par la formulation de pistes d'action fournie en annexe de la charte. Ces pistes sont en même temps des idées d'action et des indicateurs que l'un ou l'autre point de la charte est effectivement pris en compte dans l'établissement (notion d'évaluation). Libre à l'établissement de choisir celles qu'il pourrait conduire en fonction de ses caractéristiques et de ses contraintes.
5. La charte pourrait être accompagnée d'une sélection d'outils (concept de mallette « non pas pédagogique » mais « de projet ») qui facilitent la mise en application des divers points de la charte.

### **C. Résultat final : un document double face comprenant :**

- Une introduction « philosophie de la charte » et une proposition de labellisation
- Une charte avec un certains nombre de points à respecter (parfois appelés critères)

Il devrait être complété, dans un second temps, par des pistes d'actions concrètes (ou indicateurs) en lien avec chacun des points et par des outils d'aide à l'action (≠ des outils pédagogiques ou des outils d'information) pour soutenir la réalisation de ces actions (mallette « Ecole Sans fumée »)

### **D. Logique de la charte CFWB « Ecole sans fumée »**

Les 14 points de la charte ont été choisis et organisés en respectant les principes suivants.

#### *Une variété de stratégies d'action*

Le projet d'établissement « Ecole sans fumée » sera dynamique et viable si les stratégies d'implantation du projet se situent à différents niveaux (modification de l'environnement, participation de la communauté éducative, développement des aptitudes personnelles, communication, appui structurel).

Les points de la charte (numérotés de 1 à 14) ne définissent pas un ordre a-priori pour conduire les actions au sein de chaque étape.

#### *Une politique de petits pas*

Ces divers types stratégies doivent être mobilisées dans une politique de « petits pas » symbolisée par les trois étapes : l'implantation de l'interdiction totale du tabac devrait se faire en dialogue et progressivement avec les acteurs de la communauté scolaire sans nuire au climat de celle-ci.

Chaque étape représente donc à la fois une avancée vers une école sans tabac et le renforcement d'un processus qui vise à dynamiser la communauté scolaire et à la préparer à porter d'autres projets d'établissement.

*Le tableau ci-dessous intègre les 3 étapes, les 14 points de la charte et les cinq stratégies.*

	Mobiliser				Agir						Elargir			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Aménager l'environnement					✓									✓
Favoriser la participation et la concertation		✓				✓							✓	
Soutenir le développement des aptitudes individuelles			✓					✓	✓			✓		
Communiquer				✓						✓				
Fournir un appui structurel	✓						✓				✓			

## **E. Perspectives d'implantation de la charte « Ecole sans fumée »**

1. La présenter, en tant que projet lors de la journée « outils tabac » pour les PSE.
2. Organiser ensuite la consultation des acteurs du monde scolaire et de la promotion de la santé autour des 14 points de cette charte : rassembler les difficultés et les pistes dans l'application de chaque point de la charte.
3. Sur base de cette consultation, élaborer une charte définitive ainsi que les pistes d'action/indicateurs ; rassembler les outils d'aide à l'action pertinent pour les divers points de la charte.
4. Présenter la charte définitive lors de la journée commune aux deux secteurs.

## **F. Références bibliographiques**

### **Articles scientifiques**

- AVEYARD P. et al. , A methodological and substantive review of the evidence that schools cause pupils to smoke in *Social Science & Medicine*, n°58, 2004, p. 2253-2265.
- CRONE M.R. et al. , Prevention of smoking in adolescent with lower education : a school based study in *Journal of Epidemiology and Community Health*, n°57, 2003, p. 675-680.
- HAMILTON et al., A school-based harm minimization smoking intervention trial result trial : outcome results in *Addiction*, n°100, 2005, p. 689-700.
- O'HARA N. et al., A collaborative Partnership to Enhance School-Based Tobacco Control Policies in West Virginia in *American Journal of Preventive Medicine*, 16(3S), 1999, p. 29-34.

### **Chartes**

- *Objectif Ecole sans tabac. Guide pédagogique pour les Collègues et les lycées*, Comité des Contre les Maladies Respiratoires vous propose un programme global de prévention du tabagisme,2001 ([http://www.lesouffle.org/e\\_upload/pdf/dossier\\_pedagogique\\_charte\\_ecole\\_sans\\_tabac.pdf](http://www.lesouffle.org/e_upload/pdf/dossier_pedagogique_charte_ecole_sans_tabac.pdf))
- *Charte « Ecole sans fumée »*, Réseau suisse d' écoles en Santé ([http://www.ecoles-en-sante.ch/data/data\\_18.pdf](http://www.ecoles-en-sante.ch/data/data_18.pdf))

### **Autres**

*Dossier : "Promotion de la Santé et Réduction des Risques : la question du tabac... toujours avec filtre ?"*, Les cahiers de Prospective jeunesse, n°33, Décembre 2004.

Le CRAES et le CRIPS Rhône-Alpes proposent sur leur site un exemple d'outil intéressant *Loi Evin et prévention du tabagisme en milieu scolaire - outil d'aide à l'action*, CRAES-CRIPS Rhône-Alpes, Lyon, septembre 2004. (<http://www.craes-crips.org/>)

## **Annexe : Exemples de pistes à proposer aux écoles pour opérationnaliser les points de la charte**

Les propositions ci-dessous illustrent la manière dont les points de la charte pourraient être opérationnalisés. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des possibilités d'action. C'est un tout premier jet qui devrait être complété et -retravaillée avec les acteurs du milieu scolaire et des PSE

### **Mobiliser pour préparer l'action**

**1 Mobiliser la direction de l'établissement scolaire et ses instances représentatives (PO) en faveur d'une « école sans fumée ».**

- La direction s'engage dans la démarche « école sans fumée ».
- Le règlement intérieur de l'établissement précise sa politique de lutte contre la fumée.
- Les représentants syndicaux sont au courant de la démarche et la soutiennent.
- Les professeurs reçoivent un exemplaire de la charte.
- Le personnel sait qu'il est dans sa mission de faire respecter avec discernement la consigne de ne pas fumer (en dehors des zones éventuellement désignées).

**2. Mettre en place une «équipe de projet » ou s'appuyer sur une équipe existante pour définir une réflexion et coordonner les actions.**

- Une équipe de projet est désignée pour animer la prévention tabagique ou un groupe existant la prend en charge
- L'équipe de projet se réunit au moins deux fois par an
- L'équipe de projet réunit des professeurs, des ouvriers, des administratifs, des éducateurs : bref une variété d'acteur
- L'équipe de projet est en contact avec l'équipe PSE
- Un responsable de l'équipe de projet a été nommé

**3. Mettre en place des actions de formation des membres du personnels et les sensibiliser à l'approche du tabac chez les jeunes.**

- Il est mis en place d'un plan de sensibilisation et de formation de l'encadrement à la prévention et à la prise en charge des fumeurs.
- Des enseignants ont assisté à des formations sur la prévention, la promotion de la santé, les assuétudes.

**4. Mettre en place des manifestations de sensibilisation sur la question du lien du tabac avec d'autres consommations, sur les méthodes sevrages, sur l'accompagnement d'une personne en cours de sevrage**

- Il est organisé des actions de sensibilisation aux méfaits du tabagisme.
- Le projet « école sans fumée » s'articule avec ou s'intègre dans d'autre projet type citoyenneté, consommation.
- Une liste des projets en cours (toutes matière confondues) a été établie et communiquée.
- Les professeurs, les élèves, les ouvriers ont reçu des informations sur les méfaits du tabagisme.

### **Agir pour un environnement scolaire dynamique**

**5. Etablir et mettre en place un plan d'aménagement des locaux et une signalétique qui, dans un premier temps, localisent les espaces fumeurs puis, dans un deuxième temps, instituent l'interdiction dans tout l'établissement.**

- L'établissement est totalement non-fumeur.
- Les élèves ne fument pas dans l'établissement.
- Les élèves ne fument pas sur le trottoir juste devant l'établissement.
- Il n'y a pas de cendrier dans l'établissement.
- Aucun élève ni membre du personnel n'est exposé involontairement à la fumée du tabac (en particulier en salle des professeurs).
- A établi un plan d'aménagement en concertation avec les fumeurs des zones fumeurs à distance des lieux fréquentés par les élèves.

**6. Ecouter et convaincre, c'est-à-dire maintenir le dialogue et la concertation tant avec les alliés qu'avec les opposants au projet.**

- La politique tabac de l'établissement est organisée de façon à préserver voire améliorer l'entente au sein de l'établissement.
- Chaque année, une réunion est organisée pour discuter du projet « école sans fumée ».
- Les résultats du projet sont communiqués dans l'établissement à l'ensemble des acteurs.
- La mobilisation des acteurs n'est pas stigmatisante. Elle ne met pas à l'écart les fumeurs.

**7. Stimuler et soutenir les actions qui s'inscrivent dans le projet «école sans fumée ».**

- Les actions menées dans le cadre du projet ont reçu un soutien financier (amicale, association des parents, ...)
- Les actions menées sont reconnues par la direction

**8. Mener de manière cumulative et continue des campagnes d'information variées (supports et messages) dans l'établissement scolaire.**

- La charte est l'objet de leçons ou sert de support aux leçons dans les classes à différents niveaux/âges.

**9. Soutenir les élèves et les membres du personnel qui décident d'arrêter de fumer (orientation vers des structures d'aide, facilitations en terme d'horaire, écoute par l'ensemble de communauté scolaire, ...).**

- Il existe une réponse à la demande d'aide des élèves fumeurs qui veulent s'arrêter (infirmierie...).
- Les élèves sont systématiquement interrogés sur leur tabagisme lors des visites médicales.
- Le personnel fumeur à un accès facilité au sevrage tabagique.
- La communauté scolaire est informée de la décision et peut comprendre les répercussions sur le comportement de la personne qui a décidé d'arrêter de fumer.

**10. Communiquer sur les changements visibles et sur la progression du projet.**

- Une occasion est donnée à l'équipe de projet pour communiquer ses réflexions à l'ensemble de la communauté scolaire

### **Se rendre compte du chemin parcouru et élargir l'action**

**11. Sensibiliser les jeunes sur les différences entre l'école et ses autres milieux de vie (famille, clubs, groupements de jeunesse, ...).**

- Les parents sont informés de l'interdiction de fumer et sont sensibilisés au moins une fois par an.
- L'interdiction de fumer s'étend aux manifestations incluant les parents (repas, fancy-fair).
- L'école profite des journées « portes ouvertes » pour sensibiliser les parents ou leur communiquer les effets du projet « école sans fumée ».

**12. Assurer en permanence des initiatives et le suivi des améliorations.**

- Il existe une procédure d'évaluation régulière de la politique tabac de l'établissement.

**13. Fonder la prévention sur les compétences psychosociales des élèves.**

**14. Articuler le projet « Ecole sans fumée » avec d'autres actions en matière de santé (alcool, assuétudes, alimentation saine, ...).**

- Le projet est redynamiser l'équipe de projet en lui proposant une autre thématique.